

DEMANDE DE DÉMÉNAGEMENT

D'UN GRAND BÂTIMENT (Dépassant une largeur de 5,5 m)

Pour obtenir des résultats optimaux, ce formulaire devrait être imprimé sur papier de taille 81/2 x 14

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE IMMATRICULÉ DU CAMION

_____	TÉLÉPHONE _____
_____	TÉLÉCOPIEUR _____

NOM DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE ET NUMÉRO DE POLICE :

DÉTAILS DU DÉMÉNAGEMENT

DÉPART _____ DESTINATION _____

ITINÉRAIRE SOUHAITÉ _____

DESCRIPTION DE LA CHARGE _____

INFORMATION SUR LE CAMION ET LA REMORQUE

	ANNÉE	MARQUE	NUMÉRO DE SÉRIE (six derniers chiffres)
CAMION			
REMORQUE			

DIMENSIONS HORS-TOUT (Unités en mètres)

LARGEUR _____ m LONGUEUR _____ m HAUTEUR _____ m

NOMBRE D'ESSIEUX SUR LE CAMION _____

NOMBRE D'ESSIEUX SUR LA REMORQUE _____

CONFIGURATION (Fournir un diagramme des essieux avec espacement et poids.) :

PBV _____ kg

CONFIGURATIONS DE MASSE EXCÉDENTAIRE (À DES FINS D'INFORMATION SEULEMENT)

Les détails suivants permettront de déterminer si la charge doit être pesée avant le transport sur les ponts ou d'autres ouvrages :

En cas de dépassement des limites de poids établies dans le **Règlement 2001-67, Règlement sur les dimensions et la masse des véhicules - Loi sur les véhicules à moteur**, et ses modifications de temps à autre, vous pouvez communiquer avec la Direction du Contrôle de la conformité du Ministère de la Sécurité publique pour peser la configuration.

En plus, s'il estime que la charge pourrait être excédentaire, l'ingénieur du district peut demander que la charge soit pesée avant de délivrer le permis.

Si la charge dépasse les limites de poids permises par le **Règlement 2001-67**, la demande de permis doit être soumise au bureau des permis spéciaux de la Direction des Politiques des transports pour fins d'analyse. Il faut prévoir une période de trois semaines pour cette étude.

Le poids maximal admissible d'un grand bâtiment dépend de la configuration.

Il incombe au requérant de connaître les exigences du Règlement 2001-67, Règlement sur les dimensions et la masse des véhicules - Loi sur les véhicules à moteur, modifié de temps à autre.

Le Règlement 2001-67 est disponible au site internet suivant:

<http://www.gnb.ca/justice/regl/2001-67.htm>

**DEMANDE DE DÉMÉNAGEMENT
D'UN GRAND BÂTIMENT**

(Dépassant une largeur de 5,5 m)



CONSULTATION ET APPROBATION DE LA GRC

Un représentant de la GRC doit remplir cette section OU

le requérant peut annexer une télécopie ou une lettre indiquant l'information applicable.

COMMENTAIRES (Inclure les dates disponibles pour fournir de l'aide au besoin - avis d'au moins 72 heures requis.)

NOM DE LA GRC (imprimer) _____ TÉL./TÉLÉC. _____
SIGNATURE _____ DATE _____

CONSULTATION ET APPROBATION DU SERVICE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Les représentants du service d'utilité publique doivent remplir cette section si la charge dépasse une hauteur de 4,88 m OU

le requérant peut annexer une télécopie ou une lettre indiquant l'information applicable.

COMMENTAIRES (Inclure les dates disponibles pour fournir de l'aide au besoin.)

ÉNERGIE NB (imprimer) _____ TÉL./TÉLÉC. _____
SIGNATURE _____ DATE _____
NBTEL (imprimer) _____ TÉL./TÉLÉC. _____
SIGNATURE _____ DATE _____
CÂBLODISTRIBUTEUR (imprimer) _____ TÉL./TÉLÉC. _____
SIGNATURE _____ DATE _____

**CONSULTATION ET APPROBATION DE LA MUNICIPALITÉ
(INCLUANT LA FORCE POLICIÈRE MUNICIPALE)**

Le représentant de la municipalité doit remplir cette partie OU

le requérant peut annexer une télécopie ou une lettre indiquant l'information applicable.

COMMENTAIRES

REPRÉSENTANT (imprimer) _____ TÉL./TÉLÉC. _____
SIGNATURE _____ DATE _____

CONSULTATION ET APPROBATION DE LA DIRECTION DU CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ

Le représentant de la Direction doit remplir cette section si les poids doivent être vérifiés OU

le requérant peut annexer une télécopie ou une lettre indiquant l'information applicable.

COMMENTAIRES (Indiquer si la configuration dépasse ou non les limites précisées dans le Règlement 2001-67.)

NOM DU REPRÉSENTANT (imprimer) _____ TÉL./TÉLÉC. _____
SIGNATURE _____ DATE _____

CONSULTATION ET APPROBATION DE LA DIRECTION DES POLITIQUES DES TRANSPORTS

Un représentant de la Direction doit remplir cette section si les poids dépassent la limite prescrite par le Règlement 2001-67 OU

le requérant peut annexer une télécopie ou une lettre indiquant l'information applicable.

COMMENTAIRES (Indiquer si l'analyse de la charge permet le déménagement)

NOM DU REPRÉSENTANT (imprimer) _____ TÉL./TÉLÉC. _____
SIGNATURE _____ DATE _____

Je, soussigné, atteste que l'information fournie dans la présente demande est exacte.

NOM DU REQUÉRANT (imprimer) _____
SIGNATURE _____ DATE _____

DÉCISION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Approuvée No du permis _____ Rejetée

Détails _____

INGÉNIEUR RÉGIONAL _____
SIGNATURE _____ DATE _____

District 1 (Bathurst)

Bureau régional de Bathurst

Numéro sans frais : 1 888 624-7077

Adresse postale : Case postale 476
Bathurst (N.-B.)
E2A 3Z4

Comté : Gloucester
Adresse de voirie : 3109, av. Miramichi
Bathurst (N.-B.)
E2A 3Z4

Téléphone : (506) 547-2144
Télécopieur : (506) 548-2838

Bureau administratif de Campbellton

Adresse postale : Case postale 680
Campbellton (N.-B.)
E3N 3H1

Comté : Restigouche

Adresse de voirie : 80, rue Alfred
Tide Head (N.-B.)
E3N 4N1

Téléphone : (506) 789-2060
Télécopieur : (506) 789-2051

District 2 (Miramichi)

Bureau régional de Miramichi

Numéro sans frais : 1 888 787-3133

Adresse postale : Case postale 248
Chatham Station
Miramichi (N.-B.)
E1N 3A6

Comté : Northumberland

Adresse de voirie : 1310, rue Water
Miramichi (N.-B.)
E1N 1A4

Téléphone : (506) 778-6046
Télécopieur : (506) 773-6368

District 3 (Moncton)

Bureau régional de Moncton

Numéro sans frais : 1 888 679-4044

Adresse postale : Case postale 129
Moncton (N.-B.)
E1C 8R9

Comtés : Westmorland/Albert/Kent
Adresse de voirie : 46, rue Toombs
Moncton (N.-B.)
E1A 3A5

Téléphone : (506) 856-2000
Télécopieur : (506) 856-2019

District 4 (Saint-Jean)

Bureau régional de Saint-Jean

Numéro sans frais : 1 888 915-1011

Bureau administratif de Sussex

Adresse postale : Case postale 5032
Sussex (N.-B.)
E4E 5L2

Comtés : Kings/Saint-Jean

Adresse de voirie : 139, ch. Wheeler
Four Corners
Sussex (N.-B.)
E4E 2W5

Téléphone : (506) 432-2014
Télécopieur : (506) 432-2029

Bureau administratif de St. Stephen

Adresse postale : Case postale 39
St. Stephen (N.-B.)
E3L 2W9

Comtés : Charlotte/St. John

Adresse de voirie : 9381, route 3
Old Ridge (N.-B.)
E3L 4X4

Téléphone : (506) 466-7340
Télécopieur : (506) 466-7351

District 5 (Fredericton)

Bureau régional de Fredericton

Numéro sans frais : 1 888 922-9399

Adresse postale : Case postale 6000
Fredericton (N.-B.)
E3B 5H1

Comtés : York/Sunbury/Queens

Adresse de voirie : 1025, ch. College Hill
Fredericton (N.-B.)
E3B 4J7

Téléphone : (506) 453-2611
Télécopieur : (506) 453-7905

Bureau administratif de Woodstock

Adresse postale : 124, rue Upham
Woodstock (N.-B.)
E7M 2Y2

Comtés : Carleton/York

Adresse de voirie : 124, rue Upham
Woodstock (N.-B.)
E7M 2Y2

Téléphone : (506) 325-4450
Télécopieur : (506) 328-8542

Bureau administratif de Chipman

Adresse postale : 7694, route 10
Coal Creek
Chipman (N.-B.)
E4A 2S3

Comtés : Queens/Sunbury

Adresse de voirie : 7694, route 10
Coal Creek
Chipman (N.-B.)
E4A 2S3

Téléphone : (506) 339-7171
Télécopieur : (506) 339-7202

District 6 (Edmundston)

Bureau régional d'Edmundston

Numéro sans frais : 1 888 767-9899

Adresse postale : Case postale 308
Edmundston (N.-B.)
E3V 3K9

Comté : Madawaska

Adresse de voirie : 486, rue Saint-François
Edmundston (N.-B.)
E3V 1G8

Téléphone : (506) 273-4768
Télécopieur : (506) 273-6350

Bureau administratif de Perth-Andover

Adresse postale : 21149, route 2
Perth-Andover (N.-B.)
E7H 3S3

Comté : Victoria

Adresse de voirie : 21149, route 2
Perth-Andover (N.-B.)
E7H 3S3

Téléphone : (506) 273-4768
Télécopieur : (506) 273-6350